

Bourg-en-Bresse
Agglomération

N°3

OBJET :

Location maintenance de bacs roulants en polyéthylène pour la collecte des déchets – Avenant n° 1 au marché avec la Société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS

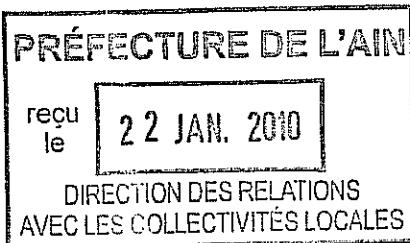
Nombre de membres	
En exercice	Votants
19	13

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur, après dépôt en Préfecture

le 22 janvier 2010



Pour le Président
et par délégation
Le Directeur Général
DUPONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 18 janvier 2010

Convocation en date du 11 janvier 2010

Sous la présidence de Michel FONTAINE, Président.

Présents : **MM.** Michel FONTAINE, Jean-François DEBAT, Jean-Paul RODET, **Mme** Sylviane CHENE (Bourg-en-Bresse), **MM.** Michel CHANEL (Buellas), Jean BERARD (Dompierre-sur-Veyle), Bernard DUPIN (Jasseron), Yves BOUILLLOUX (Montcet), Jean-Claude SIMONET (Montracol), **MM.** Christian BERNARD (Polliat), Gérard GAVILLON (Servas), Bernard QUIVET (St-André-sur-Vieux-Jonc), **Mmes** Cécile BERNARD (St-Denis-Les-Bourg), Monique BRUHIÈRE (Saint-Rémy).

Excusés : **MM.** Thierry MOIROUX (Bourg-en-Bresse), Michel BUELLET (Lent), **Mme** Hélène CEDILEAU (Péronnas), **MM.** Christian JAMBON (Vandeins), Bernard PERRET (Vriat).

Secrétaire de séance : M. Christian BERNARD (Polliat).

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente, expose à l'assemblée que le marché de location maintenance de bacs roulants en polyéthylène pour la collecte des déchets a été notifié le 19 décembre 2007 à la Société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS.

CONSIDERANT qu'en application de l'article 10.2 du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), les prix du marché sont révisés annuellement par application d'une formule de révision qui prend en compte les indices suivants :

- FD = frais divers
- ICMO2 = collecte des ordures ménagères (salaires et charges comprises)
- Indice 2521.32 = tubes et tuyaux et drains en matières plastiques

CONSIDERANT que toutefois, à la suite de l'arrêt de la diffusion de l'indice 2521.32 et conformément aux directives de l'I.N.S.E.E., il convient, par la passation d'un avenant au marché, de remplacer ce paramètre par l'indice FMOD222103 (tubes, tuyaux en matières plastiques).

Madame la Vice-Présidente propose au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil, d'approuver l'avenant n° 1 au marché avec la Société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS relatif au changement d'indice, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché avec la Société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS comme susmentionné ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. FONTAINE

